

Programme de Formation

VAE

Objectifs et déroulement d'un accompagnement V.A.E : La plus-value AKXIA

1. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identifier et analyser les compétences développées dans le cadre de l'expérience professionnelle et extraprofessionnelle.
 - Rédiger, à l'appui du portefeuille de compétences, le dossier de demande de validation des acquis.
 - Se préparer à la soutenance orale pour valider ses compétences en préparation de l'obtention de tout ou partie d'un diplôme ou d'une certification reconnue par l'Etat ou par une branche professionnelle inscrite au Registre National des Certifications Professionnelles, en relation avec son domaine d'expérience.
 - Les compétences acquises au fil des années sont ainsi valorisées au même titre que si elles avaient été acquises par une formation équivalente.
- Toutes les informations : <http://www.vae.gouv.fr/>

2. COMPETENCES ATTENDUES

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an continu ou non d'expérience professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat, inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau ou ayant exercé des responsabilités syndicales, un mandat électoral local ou une fonction élective locale en rapport direct avec le contenu de la certification visée, peut prétendre à la VAE.

L'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) s'adresse aux personnes présentant au moins 1 année d'expérience professionnelle en rapport avec le diplôme ou la certification visée. Et **qui** se sont assurées en amont de la recevabilité de leur demande auprès de l'organisme certificateur (DAVA, Universités, IUT...).

3. PREREQUIS

Une bonne compréhension de la langue française et une capacité à rédiger dans cette langue est également nécessaire.

NB Si le bénéficiaire ne maîtrise pas parfaitement la langue française, un test de français pourra être proposé de façon à adapter la méthode d'accompagnement et le déroulement de la prestation.

Un test de rédaction pourra également être proposé aux personnes qui ne possèdent aucun diplôme.

4. CONTENU

Diplômes de l'éducation nationale jusqu'au BTS. Pour les diplômes de niveau supérieur, veuillez nous consulter.

Titres professionnels RNCP

5. DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION

✓ CONTEXTE. NOTRE ACCOMPAGNEMENT A LA VAE S'INSCRIT DANS LE CHEMINEMENT DE VOTRE DOSSIER, TEL QU'IL EST PREVU OFFICIELLEMENT

Choix du diplôme, titre ou CQP

Le diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle (CQP) visé doit être inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) (www.cncp.gouv.fr).

Le(a) salarié(e) définit la « certification » la plus adaptée à son projet (correspondant le mieux à ses compétences ou expériences). Il est important qu'il (elle) s'informe en amont sur le déroulement du processus de validation et qu'il (elle) se fasse aider dans cette démarche (notamment par un conseil en évolution professionnelle – CEP (voir la page Le conseil en évolution professionnelle), par un Point Information Conseil – PIC...).

Dépôt du dossier de candidature

Le(a) salarié(e) retire un dossier de candidature auprès de l'organisme qui délivre la certification. Une fois rempli, ce dossier permet à l'organisme certificateur de vérifier que le(a) salarié(e) dispose bien de 1 an d'expérience (professionnelle ou extra-professionnelle), continue ou discontinuée, en rapport avec la certification. Cette étape conditionne la « recevabilité » de la demande de V.A.E. Dès lors que sa candidature est déclarée recevable par l'organisme certificateur, le(a) salarié(e) peut bénéficier d'un accompagnement (notamment en mobilisant son Compte Personnel de Formation) lui permettant de préparer les étapes suivantes.

Rédaction du dossier de V.A.E

Le(a) salarié(e) rédige le dossier de V.A.E en décrivant en détail ses savoirs et savoir-faire afin de démontrer qu'il (elle) dispose bien des compétences requises. Lors de cette étape, l'accompagnement par l'organisme certificateur ou par un prestataire indépendant (par exemple, un organisme de formation) est vivement recommandé.

L'accompagnement peut commencer dès que le dossier de candidature est déclaré recevable et se dérouler jusqu'à la date d'évaluation par le jury. En cas de validation partielle, l'accompagnement peut se poursuivre jusqu'à l'évaluation complémentaire.

Dans ce cadre, le(a) salarié(e) peut bénéficier – en fonction de ses besoins – d'aides méthodologiques à la description des activités et expériences qu'il (elle) souhaite valoriser pour obtenir la certification visée, à la formalisation de son dossier de V.A.E, à la préparation de son passage devant le jury et à la mise en situation professionnelle éventuellement prévue par le référentiel de la certification.

Passage devant le jury

Le dossier de V.A.E est étudié par un jury composé d'enseignants, de formateurs et de professionnels du secteur concernés par la certification visée. Le jury peut proposer un entretien et/ou une mise en situation professionnelle du (de la) candidat(e) pour compléter l'étude du dossier.

À l'issue du processus de validation, le jury délivre tout ou partie du diplôme. En cas de validation partielle, les parties de certification obtenues sont acquises définitivement. Le(a) candidat(e) peut compléter son expérience ou suivre une formation, par exemple dans le cadre d'une période de professionnalisation ou du Compte Personnel de Formation. Par ailleurs, les parties de certification peuvent permettre des dispenses d'épreuves s'il est prévu des équivalences totales ou partielles entre les certifications.

6. ORGANISATION

Notre accompagnement VAE est organisée aussi de façon à ce que le (la) bénéficiaire soit prêt-e aux dates fixées officiellement pour l'entretien final. En effet, nous sommes conscients de la diversité des situations que chacun peut vivre. F

C'est pourquoi notre accompagnement est conduit avec souplesse, comme on pilote un projet, suivant un principe appelé itération, en d'autres termes : une succession de temps de travail et d'entretiens vous permettant de progresser dans l'appropriation de votre capital de compétences et la rédaction progressive de votre livret.

7. DUREE

Dans ce contexte, ces temps de travail sont à définir conjointement, entre notre formateur-trice et vous-même.

La durée de ces séances de travail est d'environ une heure. Au terme de chaque séance, les recommandations de travail personnel sont formulées et le prochain RV défini.

Notre formateur-trice reste à votre disposition entre les deux séances, pour répondre aux questions, suivant les modalités définies conjointement.

8. MOYENS PEDAGOGIQUES, METHODES ET ENCADREMENT

1. Notre accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) est réalisé par un(e) consultant(e) expérimenté. Il est individualisé. Les séances se déroulent sous la forme d'entretiens personnalisés. Durant ces entretiens, le (la) formateur (trice) apporte son expertise technique, sa capacité à formaliser, à analyser et synthétiser.

Préparation de l'entretien avec le jury d'examen : training pour familiariser le(a) candidat(e) à cet exercice de communication.

2. D'une manière générale, notre processus pour préparer votre VAE s'articule autour des étapes suivantes

- ✓ S'assurer de la bonne compréhension du référentiel du diplôme
- ✓ Décrire ses activités phares,
- ✓ Rapprocher ses expériences professionnelles du diplôme,
Cette étape comprend l'accompagnement à la rédaction du dossier écrit,
- ✓ Préparer l'entretien de validation (oral de V.A.E).

3. Nos méthodes d'accompagnement peuvent être les suivantes :

- ✓ Analyse du référentiel de compétences du diplôme,
- ✓ Aide à la formulation de vos compétences
- ✓ Analyse de vos écrits et suggestions d'amélioration
- ✓ Entretiens personnalisés,
- ✓ Rédaction de compte-rendu d'expériences,
- ✓ Recherche de témoignages et de preuves,
- ✓ Training de communication pour préparation à l'entretien avec le jury.

9. LES MOYENS D'ORGANISATION DE LA FORMATION À DISTANCE

Les coordonnées du (de la) formateur(trice) sont données au (à la) bénéficiaire au démarrage de la formation.

L'accompagnement et l'assistance sont assurés par le (la) même formateur(trice) que pour l'accompagnement à la V.A.E en présentiel.

La formation en distanciel suit les mêmes principes qu'en présentiel, en visio ou au téléphone.

- ✓ Lors de chaque séance de travail, le la formateur-trice formule oralement les recommandations nécessaires et personnalisées pour la réalisation du travail intermédiaire suivant,
- ✓ Il est convenu des modalités d'envoi de ce travail par le bénéficiaire, et des modalités de suivi,

- ✓ A réception, le formateur analyse ce travail intermédiaire, formule ses commentaires par écrit et renvoie le tout au bénéficiaire
 - ✓ La séance suivante permet d'apporter toutes les explications et clarifications nécessaires, les réponses aux questions attendues et les nouvelles recommandations,
 - ✓ Les séances de travail s'enchaînent ensuite suivant les mêmes modalités, jusqu'à ce que le la formateur-trice et le bénéficiaire estiment le livret prêt à être envoyé.
 - ✓ La préparation au passage devant le jury se déroule suivant les mêmes principes, de préférence en visio.
- Dans l'éventualité où le (la) formateur(trice) ne pouvait être joint(e), le (à la) bénéficiaire a la possibilité de contacter le (la) responsable pédagogique dont les coordonnées sont indiquées au début de la formation.

10. PROFIL DU (DES) INTERVENANT(S)

Akxia dispose d'un vivier de formateur-trices dûment formés à la notion de « compétences » et expérimentés dans le suivi et l'accompagnement (bilans de compétences et VAE) ; ils mettent cette expérience attendue au service de votre et l'assistance de votre VAE en présentiel ou à distance.

11. LIEU DE FORMATION

1, boulevard de Valmy

59650 Villeneuve-d'Ascq

12. TARIFS

- ✓ Nos tarifs varient selon les entreprises et les particuliers
- ✓ Votre compte personnel de formation (CPF)

13. CONTACTS

Isabelle ou Audrey par mail (secretariat@akxia.fr) ou par téléphone : 03 20 31 00 00

14. ACCESIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Notre prestation est accessible a tous les publics. Nous disposons, selon besoin, de locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. En cas d'impossibilité d'accès à nos locaux, une solution est systématiquement recherchée. En dernier recours, avec l'acceptation du bénéficiaire, le bilan peut être totalement réalisé en distanciel synchrone.

15. MODALITES D'ACCES ET DELAIS :

Un devis suit votre demande de prestation. Ce devis est transmis par mail.

Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant (TTC) de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation. Le devis est transmis sous format électronique par email ou par voie dématérialisée par le biais de l'application moncompteformation.gouv.fr.

Une fois l'acceptation administrative obtenue, après acceptation du contrat ou de la convention de formation, la prestation peut commencer dans un délai de 14 jour calendaire.

Pendant ce temps vous êtes invité à vous rapprocher du consultant dédié afin de convenir d'un premier planning.

16. POUR SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION ET SES RESULTATS

Lors de l'accompagnement à la VAE, au terme de chaque RV de travail, le(la) bénéficiaire émarge une attestation de présence. Au terme de l'accompagnement, le (la) bénéficiaire remplit un questionnaire de satisfaction lui permettant d'évaluer les apports de la formation,

A la réception du résultat, le (la) formateur(trice) reprend contact avec le (la) bénéficiaire pour faire un point sur l'état d'avancement de son projet au cours d'un entretien physique ou téléphonique.